



**Déclaration liminaire de la FSU 71
au CDEN du 2 février 2023**

**Monsieur le préfet,
Madame l'IA-DASEN de Saône-et-Loire,
Mesdames et Messieurs les membres du
Conseil Départemental de l'Éducation Nationale,**

Ce CDEN est le premier depuis les toutes récentes élections professionnelles, qui ont conforté la FSU comme première fédération représentative de l'éducation nationale en France et en Saône-et-Loire. Nous nous félicitons de la reconnaissance de nos collègues de l'engagement de notre fédération à leurs côtés.

Ce CDEN se tient également dans un contexte global de dégradation des droits des personnels, notamment depuis la très controversée loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de « Transformation de la Fonction Publique ».

Ce texte dépossède de nombreuses CAPD, instances dans lesquelles les élu·es de enseignantes et enseignants du premier degré représentaient jusqu'à présent leurs collègues dans des opérations liées à leur carrière. Désormais, depuis la loi 2019-828, ces CAPD ne traitent plus des promotions et des mutations des collègues, deux piliers de la carrière des agents de l'Éducation Nationale. Le Président Macron a voulu par ce texte déconnecter les agents des élu·es du personnel. Il a surtout réussi à susciter chez les personnels une grande méfiance à l'égard d'opérations les concernant mais qui se déroulent désormais sans contrôle de leurs organisations syndicales. Il a poussé d'un cran la perte de confiance des agents dans leur institution que 5 ans du mandat de Monsieur Blanquer avait largement entamé. Autrement dit, sous couvert de moderniser les instances, Macron et consorts asphyxient l'action syndicale dans notre institution. Ce jeu est dangereux. En effet, lorsque le dialogue social est de façade ou lorsqu'il est réduit ou étouffé, c'est dans les conflits sociaux que s'exprime la colère des salarié·es. La FSU prendra toute sa part dans ces rapports de force au nom de l'idée que nous nous faisons du service public en général, et du Service Public d'éducation en particulier.

Il est vous l'avez compris grand temps de rétablir une représentativité dans ces opérations de carrière, garante de transparence et d'équité. Pour nous, cette nouvelle organisation des instances n'est pas bonne et devra être repensée avec comme horizon l'amélioration des conditions de travail des personnels de la FP. Ainsi la FSU demande logiquement l'abrogation de la loi 2019-828.

Nous constatons par ailleurs l'obstination de Monsieur Macron à vouloir imposer au pas de course

une injuste et inutile réforme des retraites qui contraindrait les salarié·es de France à travailler toujours plus longtemps, pour soit-disant sauver notre système par répartition. Cette manœuvre, héritière de l'esprit des réformes droitières de 1993, 2004, 2010, 2014 ou 2019, vise essentiellement à épargner aux plus riches et aux grandes entreprises leur devoir de contribution à la solidarité nationale. Les entreprises du CAC 40 annoncent des marges très avantageuses, la France est championne du versement de dividendes aux actionnaires, mais c'est bien les salarié·es, notamment les plus précaires, et aussi les femmes, qui porteront le lourd tribut de cette réforme.

Le Président Macron s'obstine dans son projet fallacieux, faisant fi de nombreuses voix discordantes, comme celles du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), mais aussi de nombreuses et nombreux économistes, comme d'un nombre inédit d'organisations syndicales rassemblées dans un front uni, ou encore de la majorité des françaises et des français. A cet égard, nous nous félicitons des mobilisations qui ont massivement réuni jeudi 19 janvier et mardi 31 janvier près de quatre millions de personnes dans les rues de France pour protester contre ce projet. Cette mobilisation conforte la place des corps intermédiaires dans le paysage social. Enfermé dans sa posture, le gouvernement portera donc l'entière responsabilité d'un conflit social dur, incluant la jeunesse et l'ensemble des organisations syndicales du pays.

Par ailleurs, ces opérations de carte scolaire sont une occasion pour le Ministre N'Diaye de préparer sa première véritable rentrée.

Le Ministère a présenté lors du Comité Technique Ministériel du mardi 13 décembre dernier la répartition des moyens dans le premier degré pour la rentrée 2023. Le ministre a rendu à Bercy 144 millions d'euros du budget 2022 de l'Education Nationale. 144 millions d'euros ! Cet argent qui aurait dû être celui de l'organisation de notre service aurait permis de créer plus de 3000 postes d'enseignant·es et d'améliorer d'autant les conditions de travail des agent·es. Au lieu de cela, ce sont 1117 postes que le ministre nous demande de rendre sur le territoire national. En Bourgogne, 72 suppressions de postes, 20 suppressions en Saône-et-Loire. Cette carte scolaire tourne le dos aux enjeux et aux besoins réels du service public d'éducation pour réduire les inégalités scolaires. Elle ne permettra pas de garantir de meilleures conditions de scolarisation des élèves, ni de meilleures conditions de travail des personnels. Sur le terrain, nous le répétons instance après instance, le manque de personnels remplaçants est particulièrement criant en cette période hivernale mais l'est devenu tout autant dès le mois de septembre. A chaque fois qu'un enseignant n'est pas remplacé, c'est toute l'école qui est désorganisée, le service public n'assurant plus son rôle. Si nous constatons une volonté de préserver les postes dans le handicap et l'adaptation, il est urgent de créer de nouveaux postes d'enseignantes et enseignants spécialisés, de psychologues de l'Éducation nationale pour répondre à l'enjeu actuel de l'école inclusive. Faisant toutes et tous le constat de la grande souffrance de personnels liée aux élèves qui bousculent le cadre scolaire, il devient prioritaire de compléter les RASED, et de redéployer des enseignant·es spécialisé·es à dominante relationnelle. La dotation actuelle empêche toute amélioration.

Cette première carte scolaire du Ministre donne la mesure, celle du renoncement à engager les investissements dont l'École a besoin. La rentrée 2023 aurait nécessité d'autres perspectives que celles envisagées, nous ne pouvons nous résigner à perdre 20 postes alors que l'école est en tension, structurellement, durablement. Elle conforte la France à la traîne dans les comparaisons internationales. Pour la FSU71, l'école doit bénéficier d'un plan d'urgence avec un engagement budgétaire pluriannuel.

Pour le second degré, la FSU, en compagnie d'un grand nombre d'autres organisations syndicales et de fédérations de parents d'élèves, comme l'a montré le vœu adopté par le CSE le 26 janvier dernier, s'oppose fermement à la suppression de la technologie en Sixième et conteste à la fois la forme et le fond de cette décision.

Cette décision n'a été ni présentée, ni discutée dans aucune instance de dialogue social avec les organisations représentatives et confirme que ce sont bien des logiques budgétaires et de ressources humaines (suppressions d'emplois et pénurie de professeurs de technologie) qui ont guidé cet arbitrage avant même toute considération pédagogique.

Cette décision va mettre en danger les postes des professeurs de technologie qui pourraient se retrouver en complément de service dans un autre établissement à la rentrée voire être victimes d'une mesure de carte scolaire et envoie un signal détestable à des personnels bien souvent référents numériques et qui sont les premiers pour assurer les missions numériques au sein des établissements : certifications PIX collège et lycée, passages des tests lors des évaluations nationales, mise en place de réseau...

La FSU dénonce plus généralement ce manque réitéré de moyens. Elle exige un plan d'urgence pour l'Éducation qui passe par un fort engagement budgétaire pour ouvrir d'autres perspectives que celles annoncées.